

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 26

Artikel: 1816-1817
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182339>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 28 Juin 1873.

Un électeur indécis.

Il s'agissait de l'élection d'un pasteur pour la paroisse de Lausanne. Deux candidats étaient en présence; l'un patronné par les orthodoxes, l'autre par les libéraux. Chacun des partis avait semé à profusion dans la ville des circulaires pour recommander le candidat qui répondait le mieux à ses convictions religieuses. Plusieurs personnes reçurent les deux circulaires par le même courrier, et quelques-unes d'entre elles se sentirent fort embarrassées dans leur choix.

Nous citerons entre autres un jeune électeur qui allait faire valoir pour la première fois ses droits de citoyen actif. Ayant reçu les deux imprimés, il en fut très flatté et avait à cœur de bien voter. Mais étant peu au courant des diverses nuances qui séparent les orthodoxes d'avec les libéraux, ne connaissant pas à fond toutes les subtilités dont on habille aujourd'hui le langage religieux, et ne sachant pas trop à quel saint se vouer, il fit demander au voisin, par l'entremise d'une tante, auquel des deux postulants il devait donner son suffrage.

Le voisin répondit que la question était fort délicate et que n'étant pas lui-même un paroissien très zélé, il se ferait un scrupule d'influer en quoi que ce soit sur l'opinion des autres.

« Eh bien, répondit la tante, puisque vous ne pouvez pas me conseiller d'une manière plus positive, voici ce que nous allons faire : nous allons tirer aux bûches; Monsieur M... sera la courte et Monsieur W... la longue. Comme cela il n'y aura rien à dire. »

Glorieuse d'avoir trouvé cet expédient, qui avait jailli chez elle comme un trait de lumière, elle se hâta de retourner auprès de son neveu, pour le sortir d'embarras.

Ce qui fut dit fut fait, et l'on ne discuta plus en attendant l'ouverture du scrutin.

A quoi peut tenir pourtant le sort d'un ministre de la religion!.... à la longueur d'une bûche de paille! !....

der des vendanges plus mauvaises encore, et par surcroît d'infortune, les pluies, qui ne cessèrent de tomber à torrents, vinrent empêcher les semaines, ou pourrir celles épargnées par les limaces, par les larves d'insectes, dont le nombre et les dégâts étaient favorisés par une extrême humidité.

En commençant l'année 1817 sous des auspices aussi fâcheux, on pouvait prévoir qu'elle ne serait pas heureuse et qu'il fallait se préparer à de nouveaux malheurs. En effet, nous eûmes pendant quatre mois à supporter dans toutes les latitudes, des révoltes atmosphériques de tous les genres; ici des débordements, des chutes d'avalanches, des météores extraordinaires, des tremblements de terre et des éruptions volcaniques; là, dans la même saison, de longues sécheresses, des éclairs et des tonnerres accompagnés ou suivis de grêle, de vents impétueux et d'ouragans. Et tandis qu'au solstice les pays chauds prenaient la triste parure des hivers du Nord, un phénomène non moins remarquable offrait dans les pays septentrionaux, comme en 1420, en 1538, en 1572, en 1622 et en 1811, les fleurs et les fruits du printemps, les plaisirs et les récoltes de l'été. Ainsi, partout l'équilibre ordinaire de la température paraissait rompu et faisait croire au commun des hommes que l'ordre des saisons était généralement dérangé, que notre système planétaire éprouvait un changement notable. De nombreux tremblements de terre se firent sentir sur divers points du globe.

De tous ces désordres résultèrent nécessairement des calamités publiques presque générales. La misère et la famine désolèrent les campagnes; elles furent telles que l'on vit, dans quelques endroits, déterrer les pommes de terre qui devaient servir aux besoins de l'arrière-saison; dans d'autres, on vit les hommes disputer aux animaux la luzerne, l'avoine, etc. La famine, ce fléau terrible, qui, jusqu'au moment des récoltes, se fit sentir partout, dans les villes et les campagnes, vint mettre le comble aux longues calamités de la France, des Pays-Bas, de l'Angleterre, des Etats du Rhin, de la Suisse et de l'Italie. La nature entière semblait conjurer contre ses propres enfants; il en devait résulter du désordre; la tranquillité publique en fut plusieurs fois compromise. Hélas! la misère était extrême, les besoins nombreux et pressants. Dans des circonstances aussi critiques, il est bien difficile que l'homme, même le plus raisonnable, ne s'exaspère

1816-1817

L'année 1816 fut, sur tous les points de l'Europe, un véritable fléau pour l'humanité, pour l'agriculture. A des moissons fort médiocres, on vit succé-

pas en entendant les cris douloureux de ses enfants, en voyant couler les larmes amères de son épouse, d'un père, d'une mère tourmentés par la faim.

Le pain se vendit jusqu'à un franc la livre.

Dans le Jura, comme en 1531, l'on fit du pain avec des lichens, avec la racine de gentiane. Dans d'autres cantons, on mangeait l'écorce intérieure du pin et du sapin, l'herbe des champs, les feuilles des arbres, les marrons, etc., etc. On s'arrachait jusqu'aux restes des animaux morts d'épidémie contagieuse; enfin, l'on prépara du pain avec de l'orge, de la paille et du cumin des prés.

Les temps de pareilles calamités sont souvent aussi ceux des plus belles actions. Nous en citons un exemple : un jeune collégien, qui craignait que tant de malheurs ne lui permettent pas de continuer ses études, se réduisit, pour toute nourriture, aux herbes sauvages ramassées dans les champs. Ses condisciples devinèrent bientôt sa détresse et lui offrirent le produit de leurs petites épargnes. Il en acheta du pain qu'il porta à son père malade et revint plus gaiement à sa nourriture rustique.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, voyant la modicité de la récolte des grains, leur renchérissement effrayant dans toute l'Europe et l'impossibilité de s'en procurer autrement qu'en faisant venir à grands frais des blés achetés à l'étranger, invita, dès le mois de septembre 1816, les municipalités, les corporations et les citoyens à prendre part à une souscription ayant pour but d'assurer à notre canton un approvisionnement suffisant, jusqu'à la récolte suivante.

Cet appel ne fut pas vain. Des sommes considérables furent versées de toutes parts ; les communes et des particuliers souscrivirent pour une somme de huit cent mille francs ; l'Etat fit le reste. On réalisa ainsi le capital énorme de 2,375,858 francs anciens, soit près de *trois millions cinq cent mille francs*, nouvelle monnaie, qui furent affectés à l'achat de 79,000 quintaux de blé, répartis entre les souscripteurs au prix d'achat.

Comment guérir une jeune et jolie femme qui se prétend malade ?

Un médecin en vogue de la Chaussée-d'Antin a une recette infaillible pour ces cas-là.

Il a recours, non aux pharmaciens, mais à la toilette.

Tout dernièrement, il était appelé auprès d'une jolie et élégante névralgique, tout éplorée.

Après avoir tâté le pouls du sujet et demandé à voir la langue, l'homme de l'art s'est écrié :

— Je vois ce que c'est !

Là-dessus il a laissé une ordonnance ainsi conçue :

- 1^o Un cachemire des Indes ;
- 2^o Un nouveau chapeau à plumes ;
- 3^o Un second écrin.

Dès le lendemain, la malade était sur pied pour essayer la toilette.

On sait que l'Assemblée nationale française va s'occuper très prochainement d'une loi ayant pour objet de prohiber le duel ou de le rendre impossible. On raconte à ce sujet un épisode assez curieux :

Deux seigneurs suédois avaient eu entre eux un différend.

Voulant le terminer, ils crurent ne pouvoir mieux y parvenir qu'en se battant en duel.

Cependant comme il était défendu, sous peine de la vie, d'en venir à cet excès, ils jugèrent à propos, l'un et l'autre, d'avoir recours à Gustave-Adolphe, leur souverain.

Ayant appris leur dessein, ce prince refusa d'abord d'y consentir.

Néanmoins, après quelques instances, il y donna son agrément, à condition toutefois que les deux adversaires viendraient le lendemain se battre en sa présence.

Le roi, accompagné de sa cour, et suivi du bourreau qu'il avait appelé, se trouva le jour suivant au lieu marqué pour le combat.

Après avoir témoigné combien la scène qui allait se passer lui déplaîtait, Gustave-Adolphe ajouta :

— Je ne veux pas rétracter la parole que j'ai donnée. Battez-vous, soit ; faites en gens de cœur.

Puis, s'adressant au bourreau :

— Quant à toi, ajouta-t-il, dès que l'un des deux sera tombé sous les coups de ton ennemi, tu couperas la tête à l'autre et tu me l'apporteras.

Là-dessus il se retira.

Les duellistes, voyant qu'il s'agissait de mourir tous les deux, n'eurent plus aucune envie de se battre, mais ils se retirèrent aussitôt.

Et Gustave-Adolphe dit :

— Voilà comment on tranche une difficulté.

Pour en revenir à la loi qu'on discutera prochainement à Versailles, il paraît qu'on y édictera des peines excessivement sévères à l'adresse des duellistes et de leurs témoins. — Des années de prison et des amendes énormes ; — cela empêchera-t-il de se battre — pour des riens ? Espérons-le.

UNE BONNE VIEILLE HISTOIRE

QUE CHACUN CROIT CONNAÎTRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR

(Suite.)

VIII

Désespéré d'avoir le malheur de sa fille à se reprocher, le baron ne peut se résoudre à en être plus longtemps le témoin ; si au bout de deux ans, elle n'est point accoutumée à son sort, il prononce que cette époque sera celle de la séparation des deux époux et qu'il la ramènera chez lui. Mais, avant de quitter le Pays de Vaud, il croit devoir une visite à Grandson. En arrivant, il trouve la dame de Mont-Faucon au chevet du lit de son neveu, et Grandson presque agonissant, en délire. Le malheureux prenant le baron pour Gérard, dégage brusquement sa main de la sienne, en s'écriant : « Traître... tu voudrais aussi m'enlever cet anneau?... » et le rapprochant de son cœur, il proteste qu'on ne l'aura qu'avec sa vie.

Touché de retrouver un sentiment aussi tendre dans le désordre des idées du chevalier, le baron soupira en se rappelant que cet anneau était un don de sa fille. Le détail des soins dont le malheureux s'occupait dans les intervalles de